

## Réunion extraordinaire du Comité d'Etablissement le 22 octobre 2014

La Direction va déposer une demande de chômage partiel auprès de la Direccte (Inspection du travail).

Au titre du chômage partiel, le salarié percevra une indemnité calculée sur la base des congés payés, ce qui représentera, selon la Direction, environ 84 % du salaire net.

La CGT a demandé que le calcul soit transmis à chaque salarié.

Il sera décompté 7 heures par jour chômé.

L'Etablissement de Bourbon-Lancy percevra, de l'Unedic et de l'Etat, 7.23 €uros par heure et par salarié.

La CGT a donné un avis défavorable sur le recours à l'activité partielle puisque nos revendications n'ont pas été retenues.

- Indemnisation à 90 %,
- Lissage de la production pour limiter le chômage,
- Demande de formations,
- Positionner un congé au libre choix du salarié le 10 novembre 2014,
- Maintien des primes pendant les périodes de chômage,

La CGT est contre le chômage à la carte et a demandé que la Direction confirme une fermeture totale pendant les périodes de chômage.

La Direction a indiqué que certains salariés seront présents pour des motifs spécifiques. Une présentation sera faite à chaque réunion du CE concernant les effectifs présents pendant le chômage.

---

A la fin de la consultation la CGT s'est adressée à Mr GRILLO afin qu'il fasse le nécessaire immédiatement pour la remise en route du chauffage. (En sachant que la CGT est intervenue tôt ce matin auprès du service concerné)

# CALENDRIER DÉFINITIF DES JOURS DE CHÔMAGE

Novembre			Décembre			Janvier		
1	S		1	L		1	J	Férié
2	D		2	M		2	V	5 <sup>ème</sup> CP
3	L		3	M		3	S	
4	M		4	J		4	D	
5	M		5	V		5	L	Chômage
6	J		6	S		6	M	Chômage
7	V		7	D		7	M	Chômage
8	S		8	L		8	J	Chômage
9	D		9	M		9	V	Chômage
10	L	CP 15 Août	10	M		10	S	
11	M	Férié	11	J		11	D	
12	M	Chômage	12	V		12	L	REPRISE
13	J	Chômage	13	S		13	M	
14	V	Chômage	14	D		14	M	
15	S		15	L	Chômage	15	J	
16	D		16	M	Chômage	16	V	
17	L		17	M	Chômage	17	S	
18	M		18	J	Chômage	18	D	
19	M		19	V	Chômage	19	L	
20	J		20	S		20	M	
21	V		21	D		21	M	
22	S		22	L	Chômage	22	J	
23	D		23	M	Chômage	23	V	
24	L	Chômage	24	M	1 <sup>er</sup> CP	24	S	
25	M	Chômage	25	J	Férié	25	D	
26	M	Chômage	26	V	Lendemain Noel	26	L	
27	J	Chômage	27	S		27	M	
28	V	Chômage	28	D		28	M	
29	S		29	L	2 <sup>ème</sup> CP	29	J	
30	D		30	M	3 <sup>ème</sup> CP	30	V	
			31	M	4 <sup>ème</sup> CP	31	S	

## Chômage VSD

Novembre : 14, 15, 16 et 28, 29, 30

Décembre : 19, 20, 21

Janvier : 9, 10, 11

Reprise: 16 janvier 2015

# La CGT

Mercredi 22 octobre 2014